



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 23 juin 2014

**Président : François de MAZIÈRES** (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

**Absents excusés :**

M. Bernard DEBAIN  
M. Arnaud HOURDIN  
Mme Sonia BRAU  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL  
M. Erik LINQUIER  
Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)  
Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)  
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)  
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)  
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)  
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 16 juin 2014

Date d'affichage de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.06.12 : Création d'une société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) dédiée au cluster « mobilités innovantes » à Versailles Satory.**

- **M. Philippe BRILLAULT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 précisant les compétences d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice, les articles L.1521-1 à L.1524-7 relatifs à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'économie mixte locales ;

Vu le Code du commerce, en particulier les chapitres IV et V du Livre II de son titre II relatif aux sociétés commerciales ;

Vu la précédente délibération n°2011-06-17 du Conseil communautaire du 28 juin 2011 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la zone d'activité économique de Satory-ouest ;

Vu la précédente délibération n°2012-01-23 du Conseil communautaire du 31 janvier 2012 relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération au sein de la fondation partenariale Mov'eoTEC (renommée depuis institut VeDeCoM) ;

Vu la précédente délibération n°2013-12-35, du Conseil communautaire du 13 décembre 2013 relative à la création d'une société d'économie mixte dédiée au cluster « mobilités innovantes » à Versailles Satory ;

Vu le « dossier investisseur » du mois de mai 2014 constitué conjointement avec le Conseil général des Yvelines, comprenant une présentation complète de la première réalisation immobilière de l'opération dite du hall Bbis ;

Vu le compte-rendu du 17 mars 2014 des futurs actionnaires de la société d'économie mixte patrimoniale.

-----  
Inscrite dans le périmètre d'intérêt national (OIN) de Paris-Saclay, la zone d'activité de Satory-ouest a été déclarée d'intérêt communautaire par le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc lors de la séance du 28 juin 2011.

Satory Ouest formera, avec Saint-Quentin-en-Yvelines, le pôle de mobilité du futur, deuxième pilier du cluster Paris-Saclay. A l'horizon 2030, grâce à sa connexion au Grand Paris Express, le site de Satory sera désenclavé et relié au campus du sud du plateau de Saclay.

Satory Ouest est aujourd'hui une zone d'activité économique qui accueille de grandes entreprises (Nexter, Citroën Racing, Renault Trucks Défense), un centre de recherche publique (IFSTTAR) et des pistes d'essai. Le ministère de la Défense libère progressivement le foncier, dont les terrains immédiatement mutables du « Hall Bbis » et le « terrain des Marronniers ».

Ce site accueillera des entreprises et de centres de recherche dédiés au véhicule décarboné et à la mobilité durable dont le projet de « Véhicule décarboné et communiquant et sa mobilité » (VéDéCoM et sa mobilité). Ce dernier est labellisé par l'Etat « institut pour la transition énergétique (ITE) », remplaçant l'ancien label « Institut d'excellence en matière d'énergies décarbonées (IEED) ».

Afin de constituer le cluster sur les mobilités innovantes, les acteurs publics ont souhaité intervenir pour créer un ensemble immobilier d'environ 8 000 m<sup>2</sup> SHON,

sur le terrain dit « Hall Bbis ». Cette opération permettra d'accueillir l'institut VédéCoM, l'IFFSTAR ainsi que des petites et moyennes entreprises du secteur.

Pour assurer le portage immobilier de cette opération, il a été proposé de constituer une société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) composée d'acteurs publics et privés. Le projet de statuts et de pacte d'actionnaires encadrent le fonctionnement de ce futur outil.

Le montant de l'investissement de cette opération est estimé à 16,17 millions d'euros, dont 28% en fonds propres et 72 % en emprunt. Le montant du capital social a été fixé à 4 800 020 euros, la participation de Versailles Grand Parc sera de 1 600 010 euros, soit une action de plus que le tiers du capital afin de garantir une minorité de blocage.

Le 13 décembre 2013, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc a approuvé la création de la SEM PAT (délibération n°2013-12-25) ainsi que les projets de statuts et de pacte d'actionnaires, qui fixent le fonctionnement de la structure.

Il appartient aujourd'hui au Conseil communautaire d'approuver le projet consolidé de statuts et de pacte d'actionnaires qui lui ont été soumis, en donnant pouvoir à son Président afin d'en finaliser les dernières dispositions.

A l'issue de la négociation pour laquelle il lui aura été donné mandat, il convient d'autoriser le Président à signer les statuts et le pacte d'actionnaires définitifs.

Par ailleurs, le Conseil communautaire doit désigner quatre administrateurs habilités à le représenter au Conseil d'administration et les autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre et notamment à porter la candidature de Versailles Grand Parc à la présidence ou à la vice-présidence du Conseil d'administration.

De même, l'assemblée délibérante doit désigner le représentant de Versailles Grand Parc aux assemblées générales de la SEM.

Les candidats au titre d'administrateurs sont appelés à se faire connaître.

Se porte(nt) candidat(es) :

- M. François de MAZIÈRES
- M. Olivier LEBRUN
- M. Ludovic JAMET
- M. Laurent DELAPORTE

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Enfin, pour rendre opérationnelle la création de la SEM PAT Satory-ouest, le Conseil communautaire doit prévoir de donner mandat au Président, afin qu'il puisse désigner un mandataire pour la signature de la convention de comptes bancaires de la SEM PAT Satory, avec possibilité de subdélégation.

## **APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,**

- 1) *d'approuver les projets de statuts consolidés de la société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) Satory-Ouest annexés à la présente délibération, et de mandater son Président afin d'en finaliser la forme avec les autres actionnaires ;*
- 2) *de désigner au scrutin public le représentant de Versailles Grand Parc auprès de l'assemblée générale constitutive de la SEM PAT*

Satory-Ouest, et de le doter de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts ;

- 3) d'octroyer un mandat de négociation au Président, Monsieur François de MAZIÈRES, en vue de finaliser la rédaction du pacte d'actionnaires de la SEM PAT Satory-Ouest, en lien avec les autres parties prenantes, puis d'en signer pour le compte de la communauté d'agglomération, la version qui sera ainsi arrêtée ;
- 4) de procéder au scrutin public à la désignation des quatre administrateurs, représentants de Versailles Grand Parc au sein du Conseil d'administration de la SEM PAT Satory-Ouest, avec faculté d'accepter toutes fonctions dans ce cadre ;
- 5) de désigner M. François de MAZIÈRES, M. Olivier LEBRUN, M. Ludovic JAMET et M. Laurent DELAPORTE comme administrateurs représentants de Versailles Grand Parc au sein du Conseil d'administration de la SEM PAT Satory-Ouest.
- 6) de doter Monsieur le Président, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

-----

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **52**

Nombre de suffrages exprimés : **59** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. François SIMÉONI).



Pour le Président,  
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Berthelot'.

**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services

00 0000 0000 0000 0000 0000  
00 00 00 00 00 00 00 00 00 00  
00 00 00 00 00 00 00 00 00 00

00 00 00 00 00 00 00 00  
00 00 00 00 00 00 00 00  
00 00 00 00 00 00 00 00